



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme FERBUS Carine,
M. PANISSET Didier, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme SEPET Laura a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. CARRERA Yohann
M. PELLOUX Joël a donné pouvoir à M. CHMIELINSKI Jean

Absentes excusées :

Mme CURTIUS Anick
Mme REIGNIER Sylvie

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azddine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2023-07-05 FONCTION PUBLIQUE – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T : **Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial C1 et création d'un poste d'adjoint administratif territorial C2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, Mme Pascale PROST remplit bien les conditions d'avancement de grade à compter du **20 décembre 2023**, il convient donc de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi **d'adjoint administratif (C1)** à temps complet à la mairie de Saint-Ferréol, et la création d'un emploi **d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2)** à temps complet à compter du 20 décembre 2023.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 23 novembre 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier, comme suit, le tableau des emplois, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

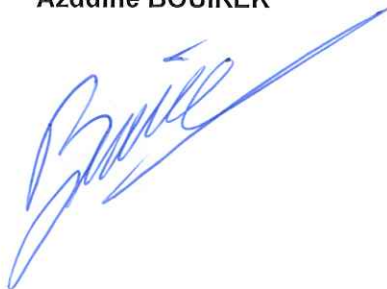
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
C	Adjoint administratif ou C1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ou C2	0	1	Temps complet

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

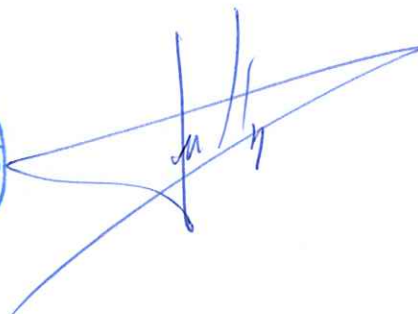
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois,
- **APPROUVE** l'inscription au budget des crédits correspondants.

Nombre de votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azddine BOUIREK



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le 20 décembre 2023